

---

## Le livre des Juges : Moïse, les Qénites avec Caleb et les Baals des nations, selon Nb 25,5 : Moïse, le Baal de Péor et les Juges d'Israël et Nb 24,21-22 : les Qénites avec Caleb en Nb 13–15

Dans le livre des Juges (שפטים), Moïse (Jug 1,16.20; 3,4; 4,11), les Qénites (Jug 1,16; 3,9; 4,11.17; 5,24) avec Caleb (Jug 1,12-20; 3,9) et les Baals des nations (déjà Jug 2,11), sont présentés en référence à Moïse, le Baal de Péor et les Juges (שפטים) d'Israël (ישראל) en Nb 25,5 et les Qénites de Nb 24,21-22 avec Caleb en Nb 13–15. En effet bien qu'il succède au récit de la conquête de la terre selon le livre de Josué, le livre des Juges, pour présenter les problèmes, de l'époque suivante, se réfère directement au livre des Nombres, période d'avant la conquête de Canaan.<sup>1</sup> Car même après l'installation sur la terre, des nations étrangères ont subsisté au milieu des Israélites. Cette présentation permet de comprendre la continuité des problèmes d'avec la période d'avant la conquête, quant aux relations avec les autres nations dans les différents domaines politiques et militaires mais surtout quant à la question religieuse, avec la tentation du culte des dieux des nations, particulièrement les Baals attachés aux différents lieux. Ainsi, bien qu'il succède au livre de Josué qui traite de l'entrée en terre promise, avec l'accent mis sur l'installation des différentes tribus, le début du livre des Juges s'appuie directement sur des passages du livre des Nombres, avant l'entrée en terre promise, particulièrement les oracles de Balaam, en Nb 24, chapitre qui se réfère non seulement à l'avenir d'Israël, avec allusion à la dynastie davidique, mais encore d'autres nations ennemies, avec

---

<sup>1</sup> Le texte de Jug 2,10, avec : « qui ne connaissait point YHWH ni l'œuvre qu'il avait accomplie en faveur d'Israël », souligne la différence d'avec l'époque précédente de Josué selon Jug 2,7 : « qui avaient connu toute la grande œuvre que YHWH avait accomplie en faveur d'Israël » ; préparé par Jos 24,31 avec « qui avaient connu toute l'œuvre que YHWH avait accomplie en faveur d'Israël » (מעשה : Jos 24,31 ; Jug 2,7.10 ; 13,12 ; 19,16 pour ces deux livres). En fait le livre de Josué fait l'impasse sur la réalité historique du mélange des populations. La suite de l'histoire pré-monarchique impliquait un traitement différent de la réalité.

l'exception des Qénites (dont Caleb), qui sont mentionnés comme entretenant des liens familiaux avec Moïse, dans le livre des Juges.

Dans le cadre des références aux Qénites, il est également fait usage du texte de Nb 13-15, avec le récit de l'expédition en vue de la reconnaissance de la terre, avec le rôle exemplaire du Qénite Caleb.<sup>2</sup> Les controverses quant à la réception du compte rendu des explorateurs (Nb 14,1-9) et la question de la fidélité aux commandements comme mise à l'épreuve (Jug 2,22; 3,1.4 comme conséquence de Nb 14,22), justifie que le cas de Caleb soit favorisé par rapport à celui des propres Israélites, avec la promesse de la possession de Hébron qui lui est faite par Moïse (Jug 1,20; Nb 13,22; 14,24, cf. Jos 14,13-14).

Enfin la question du rapport aux dieux des nations, présentes au milieu d'Israël, particulièrement les Baals rattachés aux différents lieux, fait référence à la résolution d'un cas particulier semblable en Nb 25,5, avec le cas du Baal de Péor et l'intervention de Moïse.<sup>3</sup> Nous voyons donc que les références du livre de Josué au livre des Nombres constituent également, des renvois au rôle joué par Moïse dans la préparation de l'entrée en terre promise. Ces références soulignent la continuité des problèmes, en ce qui concerne les rapports aux autres nations et à leurs dieux, spécialement les Baals, tout en justifiant des exceptions vis-à-vis de certains groupes ethniques alliés. Dans le livre des Juges ces privilèges sont également renouvelés par leur collaboration ultérieure héroïque, comme dans les cas de Otniel fils de Qenaz, frère cadet de Caleb en Jug 3,7-11; ou de Yaël femme de Héber le Qénite en Jug 4,17-22. Ces « héros » permettent de constituer des parallèles avec

---

<sup>2</sup> Le rappel du rôle de Caleb dans le livre des Nombres, permet également d'introduire le thème des « héros », qui joue un rôle important dans la rédaction du livre des Juges, en référence à la période pré-monarchique. Perspective sans doute liée à l'influence historiographique grecque pré-institutionnelle. La parenté de Caleb et des Qénites d'une manière plus générale, fournit plusieurs des héros du livre des Juges, à commencer par le premier mentionné, Otniel.

<sup>3</sup> Dans le livre des Juges, Moïse n'est mentionné qu'en Jug 1,16.20; 3,4; 4,11. Ces attestations correspondent à des passages qui soulignent que le problème du rapport aux nations et à leurs dieux, plus spécialement les Baals, à l'époque des Juges, sont du même ordre qu'au moment de la préparation de l'entrée sur la terre avec Moïse (et ses relations aux nations), car les Israélites se trouvent mélangés aux populations locales. Cette référence au Moïse du livre des Juges, renvoie directement à Nb 25,1-5. Moïse n'est donc cité dans la suite du livre des Juges, et s'il l'est dans les premiers chapitres ce n'est donc qu'en raison de la question du rapport aux nations et à leurs dieux, particulièrement les Baals. Dans le livre de Josué, le nom de Moïse est très fréquent, il en est le successeur, suite à la mort de Moïse au terme du Deutéronome. La présentation de la période des Juges est nettement plus anarchique, une période pré-institutionnelle ce qui du reste cadre mieux avec l'histoire réelle que la présentation « processionnelle » qui précède.

l'historiographie grecque pré-institutionnelle, l'époque des « héros », dans une situation passablement anarchique et violente.<sup>4</sup> Dans cette ligne, alors que dans la Bible Hébraïque le livre de Ruth se trouve en tête des Ecrits, dans la Septante, le livre des Juges est suivi du livre de Ruth, « Au temps où gouvernaient les Juges » (Ruth 1,1).<sup>5</sup> Toujours est-il que le livre des Juges, précède les livres de Samuel, ou Eli est toujours présenté comme un Juge (1 S 4,18) ainsi que Samuel (1 S 7,16-17; 1 S 8,1 pour ses fils) mais avec l'institutionnalisation du prophétisme avec le même Samuel (1 S 3,20).<sup>6</sup> C'est Samuel qui introduit finalement la royauté (le roi doit « juger » 1 S 8,6: לשפוטו) avec la transition de Saül puis David et sa descendance pour le royaume du Sud dans un premier temps.

L'Introduction au livre des Juges, en Jug 1,1–3,6, est structurée en deux parties. Après le rappel de la conquête en 1,1–2,5, l'installation sur la terre est présentée en 2,6–3,6.<sup>7</sup> Suite à la mort de Josué ainsi que la génération qui l'avait connu (2,6–10), est mentionnée à partir de 2,11, la trahison de YHWH par les Israélites au profit de Baal<sup>8</sup> et des Astartés (Jug 2,13). L'introduction aux récits se rapportant aux « Juges », apparaît en Jug 2,16–19. Mais la mention de l'histoire proprement dite de ces différents « Juges », débute seulement en Jug 3,7, avec la précision que les israélites oublient YHWH<sup>9</sup> d'où l'oppression du roi d'Aram-Naharayim et en 3,8, l'intervention d'Otniel, fils

<sup>4</sup> Sur la situation anarchique, voir le vocabulaire au sujet des chefs improvisés avec le qualificatif קצין, en Jug 11,6.11 au sujet de Jephthé au temps de la menace Ammonite et son emploi en Dn 11,18 au sujet des désordres suite à la succession d'Alexandre. Voir Jos 10,24 (contre cinq rois); Is 1,10 (Sodome); 3,6–7 (anarchie à Jérusalem); 22,3 (débandade à Jérusalem), Mi 3,1.9 (annonce de la ruine de Sion). Pr 6,7 (avec négation: contre-exemple de l'organisation indestructible des fourmis); 25,15.

<sup>5</sup> Dans les steppes de Moab, comme les Israélites en Nb 22–25.

<sup>6</sup> Un prophète était nécessaire pour l'institution d'une dynastie nouvelle.

<sup>7</sup> Y. TESFAYE SAHILE, *The Structure and Function of the Prologue of Judges: A Literary-Rhetorical Study of Judges 1:1-3:6*, Carlisle 2017. L'auteur estime qu'il s'agit d'une même introduction en cinq parties 1,1–2; 1,3–3,6; 2,1–10; 2,11–3,4 et 3,5–6 avec des « flashbacks »: 1,8–16.20; 2,6–10 et 2,23–3,4. En fait le livre des Juges se situe au niveau historique et dans le texte biblique, après celui de Josué avec la conquête et il en tient compte, mais les problèmes religieux renvoient au livre des Nombres, avec Moïse, avec certains passages insérés ultérieurement dans le livre des Nombres.

<sup>8</sup> Baal au singulier, mais au pluriel en 2,11. Les différents Baals correspondent à une même réalité religieuse.

<sup>9</sup> W. GROSS, *Richter*, Freiburg-Basel-Wien 2009, 219, remarque que le verbe שכח – unique emploi dans le livre des Juges en 3,7 – correspond à Dt 6,12–15 (verbe שכח en 6,12) et Os 2,15; 13,6. Le livre des Juges pour parler de l'oubli de YHWH, préfère le verbe עזב: 2,12.13; 10,6.10.13. Le rapprochement avec le Deutéronome est conforme à la formulation commune avec verbe חרה et אף en Dt 6,15; Jug 2,14.20; 10,7.

de Qenaz frère cadet de Caleb présenté comme « sauveur (ישע) » en 3,9 et qui en 3,10 devient le premier « Juge » (וישפט)<sup>10</sup> d'Israël (avec la *רוח יהוה*), dans la série des « Juges » du livre du même nom. Le texte de Jug 1,1-3,6 constitue donc une introduction en deux parties: l'installation en Canaan suivie de la question de la persistance des nations étrangères et leurs dieux.<sup>11</sup> En conclusion de l'introduction du livre des Juges, en Jug 3,1-6, est abordé le thème de la mise à l'épreuve d'Israël par les nations au milieu desquelles les israélites doivent vivre.

<sup>10</sup> Dans le livre des Juges, on note le verbe שפט en Jug 2,16.17.18.19 (Introduction du livre des Juges); 3,10 (I Otniel); 4,4 (IV Débora qui mandate Baraq); 10,2 (VI Tola); 10,3 (VII Yair); 11,27 (YHWH); 12,7 (VII Jephthé); 12,8.9 (IX Ibçân); 12,11 (X Élon); 12,13-14 (XI Abdôn); 15,20 et 16,31 (XII Samson). Par contre comme pour Otniel (I) en 3,9 avec מושיע et וישע, nous relevons le vocabulaire du salut (mais sans être accompagné du vocabulaire des Juges שפט), pour Éhud (II) qui est présenté comme un sauveur (מושיע) 3,15; de même que pour Shamgar (III) (וישע) 3,31 (sans doute dans la continuité de l'influence du livre de Josué יהושע, dont il a pu être séparé). En Jug 6,1 nous avons l'introduction habituelle selon laquelle Israël fait le mal aux yeux de YHWH et en conséquence est livrée à ses ennemis. Gédéon (V) est présenté comme un sauveur envoyé par YHWH (Jug 6,14: והושעת), Mais en 9,33-35, après la mort de Gédéon les Israélites se prostituent de nouveau avec les Baals. L'infidélité est particulièrement marquée par Abimèlek fils de Yeroubbal (ירבעל) (9,1, car Gédéon en 6,32, est présenté comme recevant ce nom pour avoir détruit l'autel de Baal), identifié à Gédéon dans le verset précédent en 8,35 qui tue ses 70 frères avant de mourir en 9,55-57. On voit donc que le thème du « Juge » sert à unifier le livre en lien avec Nb 25,5 (שפטי ישראל). Voir la section 3 de cet article, et la question du rapport aux nations non dépossédées de leurs terres et à leurs dieux, particulièrement les Baals des différents lieux. Dans le livre des Juges, les Baals sont souvent mentionnés au pluriel pour souligner la généralisation du problème aux cas des différentes tribus; Jug 2,11: Baals; 2,13: Baal et Astartés; 3,7: Baals et Ashéras; 6,25-32: destruction de l'autel dédié à Baal de son père Yoash (6,29) par Gédéon; 8,33: les Baals et plus particulièrement Baal-Berit; 9,4: Baal-Berit; 10,6: les Baals, les Astartés et les dieux d'Aram, de Sidon, de Moab, des Ammonites et des Philistins; 10,10: les Baals. En 3,3 est mentionné Baal-Hermôn et en 20,33 nous notons la mention d'un autre lieu, Baal-Tamar. Ces mentions doivent être rapprochées de celle de בעל פעור en Nb 25,3.5. Ce point souligne une nouvelle fois l'enracinement du livre des Juges sur le texte de Nb 25,5. On passe du cas particulier et symbolique du Baal de Péor (lieu particulier), aux différents Baals des nations (dans des lieux différents). Dans le texte biblique, Baal, est souvent mentionné en référence à un lieu, ainsi בעל גר en Jos 11,17; 12,7; 13,5. Les noms composés avec בעל sont nombreux dans le texte biblique (voir concordances). La généralisation du thème des Baals apparaît avec le livre des Juges par l'application du cas particulier du Baal de Péor de Nb 25,1-5, aux Baals des différents lieux. Le terme Baal sert du reste également à désigner le « maître » d'un lieu particulier en Jug 9,2-51; 19,22.23 et 20,5, dans des histoires ayant du reste une tonalité très négatives.

<sup>11</sup> Voir בעל: Nb 2,11.13, puis 3,7, pour le premier Juge et on relève bien en 3,10: וישפט (3,9: מושיע). Important d'un point de vue rédactionnel, le verbe ישע est utilisé pour les deuxième et troisième « sauveur », comme également pour le cinquième Gédéon (sans le vocabulaire de שפט). Ce point doit correspondre à un apport rédactionnel concurrent. Mais le livre a été unifié en référence au vocabulaire de Nb 25,1-5.

Ce point fait référence à l'épisode des plaines de Moab en Nb 25,1-5, avec le cas emblématique de la prostitution d'Israël avec le Baal de Péor<sup>12</sup> et la condamnation par Moïse. D'une façon plus générale nous allons voir que l'ensemble de l'introduction de Jug 1,1-3,6 s'inspire du livre des Nombres, en référence à Moïse et ses relations avec différents groupes ethniques. Ces points trouvent du reste une continuité dans la suite du récit, avec notamment le cas de Caleb et des Qénites, dès la mention d'Otniel en 3,9,<sup>13</sup> mais encore en 4,11 avec Héber le Qénite « beau-père de Moïse » (c'est la seule mention de Moïse; par rattachement familiale, en dehors de l'introduction de Jug 1,1-3,6), dont la femme tue Sisera, chef de l'armée de Yabîn roi de Haçor en 4,17-22, avec un rappel dans l'hymne de 5,24. Dans le récit du livre des Juges, le problème des relations avec Moab est également de nouveau pris en compte, dès la mention du deuxième « Juge » en fait « Sauveur » (voir מושיע en 3,15; avec l'influence du livre de Josué qui demeure pour une part), en Jug 3,12-30, ce qui souligne la proximité d'avec l'histoire du livre des Nombres.

La question de la persistance des nations étrangères qui ne peuvent pas être asservies, au milieu du territoire d'Israël, distingue le livre des Juges de la présentation historique du livre de Josué. Demeure toutefois l'exception du cas de Caleb,<sup>14</sup> qui peut expulser les habitants an-

<sup>12</sup> L'expression de Nb 25,5: הנצמדים לבעל פעור, correspond à celle de Ps 106,28: ויצמדו לבעל פעור, avec les seuls emplois du verbe צמד au *niphal* dans la Bible en Ps 106,28 et Nb 25,3.5 (seulement 2 autres emplois du verbe dans la Bible). Quant à בעל פעור, il est mentionné dans la Bible en Nb 25,3.5; Dt 4,3.3 (suppose Nb 25); Ps 106,28; Os 9,10. Nous relevons également l'intervention de Pinhas en Nb 25,7 et Ps 106,30. Les Ps 90-106 soulignent le rôle donné à Moïse, dans un premier temps, suite à la disparition apparente de la dynastie davidique (Ps 89), particulièrement dans le Ps 106, avec la mention de Moïse en Ps 106,16.23.32. Cette importance donnée à Moïse doit correspondre également au rôle que Moïse joue dans l'introduction rédactionnelle du livre des Juges. Il n'est pas impossible que le Ps 106 ait pu également influencer le livre des Nombres. Ainsi en Ps 106,16-18, est mentionnée la révolte de Datân et Abiram (sans la mention de Coré). L'épisode est repris en Nb 16,1-3, en mettant Coré en tête de la révolte, ce qui correspond à une évolution anti-Coréite. Dans le Psautier les Coréites ont encore leur place, Ps 42-49 et 84-85.87-88, avec leurs alliés Ezrahites Ps 88-89. Il n'en est plus de même en 1Ch 15-16, où par contre les Ezrahites ont rejoint les Asaphites qui prétendent avoir été institués chantres lévites par David! Dans les Chroniques les Coréites sont catalogués comme portiers (1Ch 9,19). La promotion du rôle de Moïse dans l'introduction du livre des Juges apparaît donc comme relevant d'un mouvement littéraire beaucoup plus large au retour de l'exil, y compris dans le Psautier.

<sup>13</sup> « Otniel fils de Qenaz, frère cadet de Caleb », en Jug 3,9.

<sup>14</sup> G. KUGLER, « Who Conquered Hebron? Apologetic and Polemical Tendencies in the Story of Caleb in Josh 14 », dans *VT* 67(2017), 570-580. Caleb un « étranger », qui participe à la conquête, du clan « Kenizzite », peut-être un Edomite.

térieurs de Hébron et est donné en exemple, sa parenté jouant par extension un rôle important dans le livre des Juges. Dans le livre de Josué, les israélites sont supposés pratiquer l'anathème des populations conquises.<sup>15</sup> Or la pratique de l'anathème est presque absente du livre des Juges sauf dans l'introduction en Jug 1,17,<sup>16</sup> qui correspond à Nb 21,1-3 (explication du nom de Horma assimilé à חרם), et au sujet de Yabesh de Galaad en 21,11. La reprise de Nb 21,1-3 en Jug 1,17, constitue également un signe de la continuité entre ces deux livres, par-dessus le livre de Josué. L'absence de la mention de la pratique de l'anathème, également peu présent dans le livre des Nombres, correspond au constat historique de la présence des nations étrangères et de leurs dieux au milieu des Israélites, dieux qui représentent une menace pour le yahvisme, en raison de l'influence notable des Baals des différents lieux. Baal était le dieu des agriculteurs qui nécessitaient la pluie. Le cas du Baal de Péor va servir d'exemple emblématique.

### **Les Qénites dans les prophéties de Balaam en Nb 24,21-22.<sup>17</sup> Les relations familiales de Moïse et des Qénites dans le livre des Juges selon Jug 1,16 et 4,11 et dans le Pentateuque, les mentions de Moïse et Hobab en Jug 4,11 et en Nb 10,29<sup>18</sup>**

Les relations familiales de Moïse avec les Qénites sont mentionnées dès le commencement du livre des Juges, ce qui souligne l'importance du thème dans la rédaction finale de ce livre, en Jug 1,16: « Les fils de Qéni (ובני קיני), beau-père de Moïse (חתן משה), montèrent de la ville des Palmiers (מעיר התמרים) avec les fils de Juda jusqu'au désert de Juda qui est au sud d'Arad, et ils vinrent habiter avec le peuple ». Le

<sup>15</sup> חרם (verbe): Nb 21,2.3; Jos 2,10; 6,18.21; 8,26; 10,1.28.35.37.39.40; 11,11.12.20.21; Jug 1,17; 21,11. חרם (substantif): Nb 18,14 (premiers nés); Jos 6,17.18.18; 7,1.1.11.12.12.13.13.15; 22,20. Absent Juges.

<sup>16</sup> Au sujet du jeu de mots sur Horma et la conquête conjointe du Sud par Siméon et Juda, voir N. NA'AMAN, « The Inheritance of the sons of Simeon », dans *ZDPV* 96(1980), 136-152.

<sup>17</sup> Nb 24,21-22, est très proche à Nb 25,1-5. De plus Nb 24,23-24, avec la mention d'Assur apparaît comme une réponse à Nb 24,22 concernant l'oppression des Qénites par Assur selon Nb 24,22, et Nb 25,25 conclut l'épisode avec Balaam, juste avant l'épisode avec Moïse en Nb 25,1-5.

<sup>18</sup> En Nb 10,29, Hobab fils de Réuel est Madianite. Il est difficile de déterminer les relations entre les Madianites et les Qénites. Dans le livre de l'Exode, le beau-père de Moïse est Madianite, et s'appelle également Réuel, en, Ex 2,16-20. Mais en Ex 3,1, le beau-père de Moïse, s'appelle Jéthro, et est prêtre de Madiân. M.E. MONDRIAAN, « Who were the Kenites », dans *OTE* 24(2011), 414-430.

rôle exemplaire des Qénites est également élargie à l'Israël du Nord en Jug 4,11:<sup>19</sup> « Héber, le Qénite (והבר הקיני), s'était séparé de Qayîn (מקיין), des fils de Hobab (חבב), beau-père de Moïse (חתן משה); il avait planté sa tente près du chêne de Çaananim (בצענים),<sup>20</sup> non loin de Qédesh<sup>21</sup> ». Ces attestations des liens familiaux de Moïse apparaissent donc liées aux mentions des relations des Qénites avec Juda lors de leur entrée conjointe sur la terre, puis aux développements ultérieurs inclusifs, quant à l'histoire de l'Israël du Nord. En ce qui concerne l'importance du rôle du beau-père de Moïse, il faut particulièrement mentionner Nb 10,29: « Moïse dit à Hobab (לחבב), fils de Réuel le Madienite, son beau-père (חתן):<sup>22</sup> Nous partons pour le pays dont YHWH a dit: Je vous le donnerai. Viens avec nous, et nous te ferons du bien, car YHWH a promis du bonheur à Israël ». Nous relevons les deux seules attestations bibliques du nom de Hobab (חבב) dans la Bible, en Nb 10,29 et Jug 4,11.<sup>23</sup> Cette relation familiale de Moïse avec les Qénites, correspond également aux perspectives des prophéties de Balaam

<sup>19</sup> Dans le livre des Juges en Jug 1,20, est rappelée la promesse par Moïse du don de Hébron à Caleb, dans le territoire des tribus du Sud. L'épisode mentionné à la suite de Jug 4,11, en 4,17-22, se situe par contre sur le territoire des tribus du Nord, avec un épisode glorieux face aux ennemis d'Israël, de la part de Yaël la femme de Héber le Qénite. Ainsi l'exemple des Qénites est également valorisé vis-à-vis des tribus du Nord. Cela laisse un espoir pour les tribus du Nord, malgré le caractère négatif de la présentation de la situation des tribus du Nord dans le livre des Juges, C. AYROLLE, « Le prologue du livre des Juges: Juges 1,1–3,6 », dans *ETR* 84(2009), 198: « Ainsi se dessinent deux groupes: au Sud, Juda, obéissant et bien noté, avec en son sein l'étranger, Caleb le parfait, mais aussi Benjamin la brebis galeuse qui par son action s'assimilerait d'avantage aux tribus du Nord (est-ce là une prolepse de la critique de la royauté de Saül ?); au Nord, la maison de Joseph qui dépossède de moins en moins le Cananéen! ».

<sup>20</sup> צענים: Jos 19,33 et Jug 4,11 pour toute la Bible hébraïque. En Jos 19,33 il s'agit d'un point frontière de Nephtali. En Jug 4,10-11, est mentionné Héber le Qénite en ce même lieu, près duquel se rassemblent les guerriers de Zabulon et Nephtali pour faire la guerre à Sisera. C'est finalement Yaël, la femme de Héber le Qénite qui tue Sisera.

<sup>21</sup> Il s'agit d'expliquer le fait que Héber le Qénite ne se trouve plus du côté d'Hébron, au Sud du pays mais à Qédesh dans la région de Zabulon et Nephtali. En Jug 4,21, Yaël la femme de Héber le Qénite, tue Sisera chef de l'armée de Yabîn roi de Haçor en fuite devant Baraq. Jug 4,17 précise toutefois qu'il y avait la paix entre Yabîn roi de Haçor et la maison de Héber le Qénite. Le lien des Qénites avec Israël est finalement présenté comme prépondérant.

<sup>22</sup> En Jug 4,11 et Nb 10,29, Hobab est le beau-père de Moïse, mais en Nb 10,29 il est « Madienite », alors qu'en Jug 4,11 il est rattaché aux Qénites. On peut relever qu'en 1 S 15,6, Saül invite les Qénites à se séparer des Amalécites. En Ex 3,1; 4,18; 18,1-27, le beau-père de Moïse s'appelle Jéthro et est Madienite.

<sup>23</sup> Voir également dans la LXX, en Jug 1,16: Ἰωβαβ τοῦ Κιναίου. W.F. ALBRIGHT, « Jethro, Hobab and Reuel in Early Hebrew Tradition », dans *CBQ* 25(1963), 1-11.

en Nb 24. En Nb 24,17, Balaam bénit « l'astre issu de Jacob », <sup>24</sup> avant l'entrée sur la terre promise. En 24,17-20, sont mentionnés des malédictions contre Moab (24,17), Edom dans le pays de Séir (24,18) <sup>25</sup> et Amaleq (24,20), ennemis traditionnels. Mais vient ensuite une proclamation cette fois en faveur des Qénites, en conformité avec les alliances ethniques exprimées en termes de liens familiaux avec Moïse comme nous l'avons relevé précédemment, selon Nb 24,21-22: « Puis il vit les Qénites (הקיני), il proféra son poème. Il dit: “Solide est ton habitat et ton nid (קנך) <sup>26</sup> placé sur le roc. Mais Qaïn (קין) va se consumer (לבער); <sup>27</sup> jusques à quand Assour te tiendra-t-il captif ?” ». <sup>28</sup> Les Qénites, <sup>29</sup> sont mentionnés dans le livre des Juges en Jug 1,16; 3,9 (Otniel rattaché à Caleb); 4,11.17.17; 5,24 d'une part et dans le livre des Nombres en Nb 24,21 d'autre part. De plus les seules mentions dans la Bible hébraïque de ce personnage Qayîn (קין) <sup>30</sup> apparaissent en Nb 24,22 avec un jeu de mots sur « ton nid (קנך, Nb 24,21) » et en Jug 4,11 où l'on mentionne la séparation de Héber le Qénite d'avec Qayîn des fils de Hobab, beau-père de Moïse, le livre des Juges devant s'inspirer librement du terme קין de Nb 24,22. Concernant la mention de Hobab en Jug 4,11, la seule autre mention dans la Bible Hébraïque se rencontre, en lien avec la mention de Moïse son beau-père (חתן), <sup>31</sup> en Nb 10,29 cité ci-dessus. Ainsi les références, du début du livre des Juges, aux oracles de Balaam présents dans le livre des Nombres, en lien avec les relations familiales de Moïse avec Hobab, selon le même livre des Nombres, <sup>32</sup> se comprennent bien dans la perspective du rapprochement du récit de la conquête du pays, conformément aux promesses faites à Israël et aux Qénites, dans le même contexte, que représente les oracles de Balaam de Nb 22-24, suivi de l'épisode de Baal Péor en Nb 25. La mention de

<sup>24</sup> Après 42 sacrifices en vue de maudire (3 fois 7 fois 2). Voir les 42 psaumes du psautier Elohiste Ps 42-83. Sur l'ambiguïté du nombre 42, malédiction ou bénédiction, comme dans le « Livre des Morts » en Égypte, voir B. GOSSE, « The 42 Generations of the Genealogy of Jesus in Matt 1: 1-17, and the Symbolism of Number 42, Curse or Blessing, in the Bible and in Egypt », dans *Studia Biblica Slovaca* 10(2018), 142-151.

<sup>25</sup> On peut rétablir Séir dans le texte de Nb 24,19 (מזעיר: lire משעיר).

<sup>26</sup> Jeu de mots sur la racine du nom des Qénites. Nid: קן *qn*; Qénite: קיני.

<sup>27</sup> La Septante a lu l'appartenance (ל) à Béor.

<sup>28</sup> Les Qénites ont pu subir le même sort que les Israélites selon 2 R 15,29.

<sup>29</sup> Autres attestations de קיני: Gn 15,19; 1 S 15,6.6; 27,10; 30,29; 1 Ch 2,55.

<sup>30</sup> Nom identique à celui de קין en Gn 4; voir également la localité הקין en Jos 15,57.

<sup>31</sup> חתן (participe *poël*): Exode 3,1 (Moïse et Jéthro); 4,18 (Idem), 18,1-27 (Idem); Nb 10,29 (Moïse et Réuel); Dt 27,23; Jug 1,16; 4,11; 19,4.7.9.

<sup>32</sup> Hobab, Madianite en Nb 10,29 mais Qénite en Jug 4,11, conformément à Nb 24,21-22.

Otniel fils de Qenaz frère cadet de Caleb, comme premier « Juge », dès Jug 3,9, et de manière beaucoup plus développée de « Yaël, la femme<sup>33</sup> de Héber le Qénite », en Jug 4,17-22;<sup>34</sup> (voir mention de Yaël dans un cantique en 5,24), avec la mise à mort de l'oppresseur Sisera, accentue le rôle et le caractère héroïque de ce clan familiale.<sup>35</sup> De plus, dans le cas de Yaël, il s'agit d'une extension de l'exemplarité des Qénites vis-à-vis des tribus du royaume du Nord, alors que par leurs origines les Qénites apparaissent très liés à Juda, au Sud, comme nous allons encore le souligner, d'après les indications géographiques de l'entrée sur la terre. Ainsi dans le livre des Juges, l'exemple des Qénites concerne tout Israël, d'abord le Sud avec Juda mais également l'Israël du Nord, par extension rédactionnelle parfaitement volontaire.

En ce qui concerne la localisation de l'implantation d'origine des Qénites au Sud lors de la conquête, il est précisé en Jug 1,16, que les fils de Qéni, montent avec les fils de Juda, depuis la « ville des palmiers (מעיר התמרים) ». Cette ville ne peut pas être identifiée avec la « ville des palmiers » Jéricho, comme en Dt 34,3 ou 2 Ch 28,15, mais elle doit être

<sup>33</sup> Comme souvent dans des textes où la monarchie est absente les femmes jouent un rôle important. C. LANOIR, *Femmes Fatales, Filles Rebelles. Figures Féminines dans le livre des Juges*, Genève 2005. Elle date le livre des Juges de l'époque Perse. On retrouve la même importance du rôle de la femme dans le livre de Ruth, situé à l'époque des Juges, et qui fait le lien avec l'époque monarchique ultérieure avec référence à Bethléem. Samuel assurera la transition.

<sup>34</sup> Le récit de Jug 4,17-22 sur la mort de Sisera par Yaël, peut être rapproché du récit d'Ulysse et Polyphème (*Odyssée IX*, 380-395), où Ulysse crève l'œil du cyclope. C'est la perspective de l'époque des « héros », thème repris par le livre des Juges, et développé à partir du cas de Caleb et de sa famille.

<sup>35</sup> Le livre des Juges correspond à la période des « Héros », en parallèle de l'historiographie grecque. Voir P. GUILLAUME, « Hesiod's Heroic Age and the Biblical Period of the Judges », dans T.L. THOMPSON – P. WAJENBAUM (edd.), *The Bible and Hellenism: Greek influence on Jewish and early Christian culture*, Durham 2014, 154: « I turn to the Age of the Heroes conceived by the Greeks as a specific period in the history of humanity, in order to find another model ». Il suppose cette conception en relation avec l'influence d'Alexandrie sur la Bible. Il en rapproche le livre de Ruth, 1,1: « Au temps où gouvernaient les Juges, une famine survint dans le pays et un homme de Bethléem de Juda s'en alla avec sa femme et ses deux fils pour séjourner dans les Champs de Moab ». On note l'absence de roi et le rôle de héros d'une femme. Le livre de Ruth prépare également la période royale ultérieure, avec David, par la mention de Bethléem. Par ailleurs la mention des « Champs de Moab », nous renvoie au lieu où se déroulent les événements de Nb 25 avec Moïse les Juges et le peuple. Sur les différentes périodes de l'histoire, voir T.C. BUTLER, *Judges*, Nashville-Dallas- Mexico City-Rio de Janeiro 1989, 18: « The opening of Judges imitates that of Joshua (1:1) and will be repeated in 2 Sam 1:1 to provide periodization for the narratives. The editor sees Israel's history in four stages: the Mosaic period, the Joshua period, the period without king, and the royal period introduced by David ».

située au Sud de la mer morte selon les parallèles de 1 R 9,18 et surtout Ez 47,19 et Ez 48,28. En Ez 47,19, la frontière du pays, au Sud va depuis Tamar<sup>36</sup> jusqu'à la grande mer, comme en Ez 48,28 : « À la frontière de Gad, du côté sud (נגב), vers le midi (תימנה), la frontière ira depuis Tamar (מתמר) jusqu'aux eaux de Meriba de Qadesh, vers le Torrent, jusqu'à la Grande Mer ». En Ez 47,18, le Jourdain sert de frontière jusqu'à la mer orientale où l'on peut situer Tamar.<sup>37</sup>

Il devait donc exister un Tamar au Sud de la mer Morte. La répartition imaginée de la terre dans le livre d'Ézéchiel, à une époque tardive, doit rejoindre la perspective littéraire de la reconstruction de la conquête par le livre des Juges. La répartition de la terre dans le livre d'Ézéchiel, présente des similitudes avec le texte sur les frontières de Canaan en Nb 34. En Nb 34,10-12, la frontière Est, suit en partant de Kinnérèt, le Jourdain jusqu'à la mer de Sel.<sup>38</sup> En Nb 34,3, la frontière Sud démarre à « l'extrémité de la mer de Sel à l'orient (ים המלח קדמה) ». Ainsi les correspondances entre le livre des Nombres et le livre d'Ézéchiel quant à la description des frontières conçues à la même époque postexilique, permettent de souligner l'enracinement de la rédaction du livre des Juges dans la continuité du livre des Nombres.

### **L'accomplissement des promesses de Moïse à Caleb en Jug 1,20 selon Nb 14,24 et mise à l'épreuve (נסה) d'Israël en Jug 2,22; 3,1.4, comme conséquence de la mise à l'épreuve (נסה) de YHWH en Nb 14,22-23, suite aux controverses de Nb 13**

La mise en valeur de l'exception du Qénite Caleb,<sup>39</sup> qui chasse les habitants antérieurs de Hébron contrairement aux tribus israélites qui

<sup>36</sup> Ez 47,19 : « Du côté du midi vers le sud, depuis Tamar jusqu'aux eaux de Meriba de Qadesh, vers le Torrent jusqu'à la Grande Mer. C'est la limite méridionale ».

<sup>37</sup> On a également proposé de corriger le תמרו d'Ez 47,18 en תמר(ה), avec 47,18 : « Du côté de l'est, entre le Haurân et Damas, entre Galaad et le pays d'Israël, le Jourdain servira de frontière jusqu'à la mer orientale vers Tamar תמרו(ה) corrigé (ה) תמר(ה). C'est la limite orientale ».

<sup>38</sup> Voir Nb 34,10.12 : « Puis vous tracerez votre frontière orientale de Haçar- Ênân à Shepham. [...] La frontière suivra alors le Jourdain pour aboutir à la mer Salée. Tel sera votre pays avec les frontières qui en font le tour ».

<sup>39</sup> Le rôle de Caleb permet d'introduire également le thème des femmes courageuses du clan avec Yaël, Jug 4,17-22; 5,6; dans la continuité de Aksa fille de Caleb (Jug 1,12-15), reprise de Jos 15,15-19. AYROLLE, « Le prologue du livre des Juges : Juges 1,1-3,6 », 196 : « La seconde notice, en 1,12-15, qui concerne Caleb et sa fille Aksa est une reprise de Jos 15,15-19. On peut ne pas voir immédiatement l'intérêt de cette histoire concernant l'héritage d'une fille. Objet donné par son père au vainqueur, en récompense de la

doivent tolérer les habitants antérieurs sur leurs propres territoires, apparaît dès le début de l'introduction du livre des Juges en Jug 1,20: « Comme Moïse l'avait promis (דבר משה) on donna Hébron (חברון) à Caleb, lequel en chassa (ויורש)<sup>40</sup> les trois fils d'Anaq ». <sup>41</sup> La mise en valeur de cette promesse est conforme à la présentation de l'exemplarité du cas de Caleb par rapport aux comportements des israélites selon la réponse de YHWH à Moïse en Nb 14. La promesse en faveur de Caleb, par opposition au cas des Israélites, est mentionnée en Nb 14,22-24: « Tous ces hommes qui ont vu ma gloire et les signes que j'ai produits en Égypte et au désert, ces hommes qui m'ont déjà dix fois mis à l'épreuve (וינסו אותי)<sup>42</sup> sans obéir à ma voix, ne verront pas le pays que j'ai promis par serment à leurs pères. Aucun de ceux qui me méprisent ne le verra. Mais mon serviteur Caleb puisqu'un autre esprit l'a animé et qu'il m'a parfaitement obéi, je le ferai entrer dans le pays où il est allé et sa descendance le possédera (יורשנה) ». Les données concernant les habitants de Hébron, selon Nb 13,22: « Ils montèrent par le Négeb et parvinrent à Hébron où se trouvaient Ahimân, Sheshai et Talmaï, descendance de Anaq (ילדי הענק)<sup>43</sup> (Hébron avait été fondée sept ans avant Tanis d'Égypte)<sup>44</sup> », sont reprises dans le livre des Juges

---

prise d'une ville, elle devient ensuite sujet incisif d'une requête: peu respectueuse mais très déterminée, elle sollicite son père qui acquiesce à sa demande. Avec elle, on sent poindre proleptiquement ces femmes volontaires, courageuses et terriblement efficaces, qu'on rencontre dans la première partie du livre des Juges ».

<sup>40</sup> Ainsi Caleb a pu chasser les occupants antérieurs, ce qui n'est pas le cas des groupes israélites mentionnés dans le premier chapitre du livre des Juges. Dans ce premier chapitre du livre des Juges, le privilège de Caleb est souligné par rapport aux tribus israélites avec l'usage réitéré de l'expression (לא הורישו) en 1,21.27.28.29.30.31.32.33, pour indiquer que les tribus du Nord n'ont pas pu expulser quelques nations voisines. Il en est de même pour le Sud en 1,17-19 (v. 19: לא להוריש), avec Juda et Siméon, qui ont pu occuper la montagne (v. 19: וירש את ההר), mais non la plaine. Ces passages sur le maintien des populations étrangères, ont des parallèles dans le livre de Josué. Pour le livre des Juges, de ce maintien des populations étrangères provient la continuité de la mise à l'épreuve par les nations, thème du livre des Juges emprunté au livre des Nombres. (Nb 25,1-5).

<sup>41</sup> Le cas de Caleb sert de contre-exemple, dès le début du livre des Juges. Les tribus israélites ne pourront pas, pour leur part, chasser les nations.

<sup>42</sup> Seul emploi du verbe נסה dans le livre des Nombres en Nb 14,22 et pour le livre des Juges: Jug 2,22; 3,1.4; 6,39 (mise à l'épreuve de Dieu par Gédéon, avec précautions, pour confirmer sa mission). Ce verbe n'apparaît jamais dans le livre de Josué.

<sup>43</sup> ענק: Nb 13,22.28.33; Jug 1,20 pour ces deux livres. Ce point souligne la continuité entre ces deux livres. Voir également Dt 9,2; Jos 15,13.14. ענקים: 5 fois en Dt; 4 fois dans Jos.

<sup>44</sup> Cette remarque peut se référer à l'origine du culte de Hébron, voir également Jug 16,1-3. E.G.H. KRAELING, « The Early Cult of Hebron and Judg. 16:1-3 », dans *A/SL*

en Jug 1,10: « Puis Juda marcha contre les Cananéens qui habitaient Hébron – le nom d’Hébron était autrefois Qiryat-Arba – et il battit Shéshai, Ahimân et Talmai ». <sup>45</sup>

Dans le cadre de l’influence du livre des Nombres sur le livre des Juges quant à la conception des relations d’Israël avec les nations, on peut comprendre que pour les Israélites à la différence du cas de Caleb (un Qénite), il y a un retournement de la mise à l’épreuve (verbe נסה) de YHWH par les israélites à la propre mise à l’épreuve des Israélites par YHWH. Ce retournement de la mise à l’épreuve de YHWH par les israélites, selon Nb 14,22, à la mise à l’épreuve par YHWH des Israélites, <sup>46</sup> apparaît en Jug 3,4: « Ils (les nations mentionnées en 3,3) servirent à éprouver (לנסות) <sup>47</sup> Israël, pour connaître (לדעת) s’ils écouteraient les commandements (מצות) que YHWH avait prescrits (צוה) à leurs pères par l’intermédiaire de Moïse ». <sup>48</sup> La perspective de mise à l’épreuve des Israélites selon Jug 3,4, correspond également à Jug 2,22: « afin de mettre par elles Israël à l’épreuve (נסות), pour savoir s’il garderait (השמרים) ou non le chemin de YHWH comme l’ont suivi ses pères », et Jug 3,1: « Voici les nations que YHWH a laissé subsister afin de

---

31(1925), 174: « The very curious remark that Hebron was founded seven years before Zoan (= Tanis), Nb 13:22, makes it likely that there is some connection between the cult of Hebron and that of Tanis, or between the people that built them both ».

<sup>45</sup> Le seul autre parallèle, de la mention commune de ces trois noms des habitants d’Hébron (individuellement ils apparaissent pour d’autres personnages dans divers livres bibliques), apparaît en Jos 15,14. Les correspondances sur ce point, entre le livre de Josué et le livre des Juges, doivent faire allusion à une réalité historique quant aux relations d’Israël avec les Qénites. Dans le livre de Josué, Caleb rappelle à Josué la promesse que lui a faites Moïse en Jos 14,6-15, particulièrement Jos 14,9: « Ce jour-là, Moïse fit ce serment (וישב) : “Sois en sûr, le pays qu’a foulé ton pied t’appartiendra en héritage (לנחלה), à toi et à tes fils pour toujours, car tu as suivi parfaitement YHWH mon Dieu” ». D’où l’attribution de Qiryat-Arba selon l’ordre de YHWH à Josué en Jos 15,13-14: « A Caleb, fils de Yephunné, on donna une part au milieu des fils de Juda, selon l’ordre de YHWH à Josué: Qiryat-Arba, la ville du père d’Anaq - c’est Hébron. Caleb en déposséda (וירש) les trois fils d’Anaq: Shéshai, Ahimân et Talmai, descendants d’Anaq ». Cf. Jos 14,6.12.15.

<sup>46</sup> En Dt 6,16 nous avons un appel à ne pas mettre YHWH à l’épreuve (verbe נסה) comme il a été mis à l’épreuve (verbe נסה) par les israélites à Massa (במסה) et en conséquence en Dt 8,2, il est rappelée la mise à l’épreuve (לנסות) des israélites pendant 40 ans dans le désert. Dans le livre des Juges cette mise à l’épreuve va continuer à travers le rôle d’autres nations présentes au milieu des Israélites, même après la conquête.

<sup>47</sup> נסה: Nb 14,22; Jug 2,22; 3,1.4.

<sup>48</sup> Cette perspective est conforme à Dt 8,2: « Souviens-toi de tout le chemin que YHWH ton Dieu t’a fait faire pendant quarante ans dans le désert, afin de t’humilier, de t’éprouver (לנסות) et de connaître (לדעת) le fond de ton cœur: allais-tu ou non garder (השמר) ses commandements (מצות) ? ».

mettre par elles Israël à l'épreuve (לנסות), tous ceux qui n'avaient connu aucune des guerres de Canaan». <sup>49</sup> Dans le livre des Nombres, la mise à l'épreuve de YHWH par les Israélites selon Nb 14,22, a déjà pour conséquences les châtiments mentionnés dans le désert en 14,23-25 et dans le parallèle de Nb 14,27-35, même si le verbe נסה de Nb 14,22 n'est pas repris dans ce passage. Il faut encore remarquer que le terme מצוה apparaît dans le livre des Nombres uniquement en Nb 15,22.31.39.40, avec également une reprise en 36,13, passage qui conclut le livre des Nombres au sujet des commandements et des lois de YHWH transmis par Moïse, dans les « Steppes de Moab (לערבת מואב) »! <sup>50</sup> De même *mšwh* est mentionné deux fois dans le livre des Juges, comme en Jug 3,4, que nous venons de citer, dans lequel il est dit que YHWH voulait voir si Israël allait écouter ses commandements, et également en Jug 2,17, où il est constaté qu'il n'en a pas été ainsi, dans un passage que nous allons prendre en compte maintenant.

**La non prise en compte du rôle des «Juges»,  
par les Israélites adorateurs des dieux étrangers, selon le livre  
des Juges en Jug 2,17, négation de la charge donnée par Moïse  
aux «Juges d'Israël», en Nb 25,5, dans les steppes de Moab  
(בערבות מואב)<sup>51</sup> (22,1)**

A la suite du texte de Nb 13,22, qui concerne la reconnaissance de la terre promise, particulièrement Hébron et celui de Nb 14,22-24, qui se rapporte à la mise à l'épreuve de YHWH par les Israélites, avec le contre-exemple de Caleb, le texte de Nb 15,39 souligne l'importance

<sup>49</sup> N. STEMMER, «The Introduction of Judges, 2.1-3.4», dans *JQR* 57(1967), 239, fait commencer le livre proprement dit en 3,5, avec le constat de l'échec de la mise à l'épreuve selon 3,4. Mais la formule d'introduction à l'histoire de chaque Juges en particulier, commence pour le premier en 3,7: «Les Israélites firent ce qui est mal aux yeux de YHWH...». Voir 3,12; 4,1; 6,1; 10,6; 13,1. Les mentions courtes de certains Juges ne mentionnent pas cette formulation, 3,31; 10,1; 10,3-5; 12,8-10; 12,11-12; 12,13-15.

<sup>50</sup> Dans le livre des Nombres, en Nb 22,1, l'expression « Steppes de Moab », ouvre les chapitres sur Balaam, suivis de l'intervention de Moïse en Nb 25 au sujet de l'idolâtrie du Baal de Péor.

<sup>51</sup> L'expression ערבות מואב, concerne le lieu, de toute la fin du livre des Nombres: Nb 22,1; 26,3.63; 31,12; 33,48.49.50; 35,1; 36,13. Le livre des Juges ne mentionne jamais cette expression, mais mentionne le nom de Moab aux chapitres 3 et 11 et en 10,6, tout en opérant une généralisation aux Baals des autres nations. L'introduction du livre des Juges suppose les conseils de Moïse aux «juges d'Israël» (Nb 25,1-5), dans les plaines de Moab.

du rappel des commandements (מצות)<sup>52</sup> de YHWH, commandements qui de même que YHWH lui-même, vont être également mis à mal selon le récit du début du livre des Juges. Mais en retour, les commandements vont également permettre une mise à l'épreuve des Israélites. Vont-ils suivre ces commandements selon les ordres de Moïse? Le terme מצוה, est présent dans le livre des Juges, uniquement dans l'introduction en Jug 3,4 et également 2,17: « Mais même leurs Juges (שפטיהם), ils ne les écoutaient pas, ils se prostituèrent (זנו)<sup>53</sup> à d'autres dieux, et ils se prosternèrent devant eux. Bien vite ils se sont détournés du chemin qu'avaient suivi leurs pères, dociles aux commandements (מצות) de YHWH; ils n'agirent pas ainsi ». Ce passage sert d'introduction générale, pour décrire un comportement constant des Israélites, selon la suite de la rédaction du livre des Juges.<sup>54</sup> Cette présentation souligne la volonté d'établir une continuité entre la période des « Juges », et celle d'avant la conquête au sujet des problèmes religieux, en rapport aux dieux des autres nations, particulièrement les Baals. L'importance accordée aux « commandements de YHWH » est particulièrement manifeste en Nb 15,39: « Vous aurez donc une frange, et sa vue vous rappellera tous les commandements de YHWH (כל-מצות יהוה). Vous les mettrez alors en pratique, sans plus suivre les désirs de vos cœurs et de vos yeux, qui vous ont conduits à vous prostituer (זנים)! ». Le texte de Jug 2,17 souligne l'importance de ces commandements et donc la gravité de l'échec de la recommandation de Nb 15,39.

Dans le livre des Nombres, la dénonciation du dévoiement avec les autres dieux, exprimée selon le langage de la prostitution est présente en Nb 25,1b: « Le peuple se livra à la prostitution (לזנות) avec les filles de Moab ». Cette prostitution est assimilée à celle avec le Baal de Péor et est particulièrement dénoncée selon le conseil de Moïse aux Juges

<sup>52</sup> Le terme מצוה, apparaît dans le livre des Nombres, uniquement en Nb 15,22.31.39.40; 36,13. De même il n'apparaît dans le livre des Juges, uniquement dans l'introduction en Jug 2,17 et 3,4. En Nb 36,13, la mention des « commandements » est rapprochée de l'épisode des « steppes de Moab », ce qui correspond à la prise en compte de Nb 25,5, dans le texte du livre des Juges, en Jug 2,17 (voir בערבת מואב en Nb 36,13, cf. Nb 22,1).

<sup>53</sup> Verbe זנה: dans le livre des Nombres: Nb 15,39 et 25,1 (au sujet du Baal de Péor et de l'intervention de Moïse). Et dans le livre des Juges: 2,17; 8,27.33; 11,1; 16,1; 19,2. Les emplois de Jug 8,27, et particulièrement Jug 8,33, illustrent l'échec des recommandations de Moïse selon Nb 25,5, comme cela est dénoncé en Jug 2,17.

<sup>54</sup> Le cadre rédactionnel des « Juges » (en référence à Nb 25,1-5), a été imposé à des textes préexistants comme manifestement dans le cas d'Abimélek (Jug 9,1-57), qui ne cadre pas du tout avec cette perspective, T.C. BUTLER, *Judges* (WBC 8), Nashville, TN 2009.

d'Israël, toujours dans les steppes de Moab, juste après les oracles de Balaam, en Nb 25,5: « Moïse dit aux juges (שפטים)<sup>55</sup> d'Israël: Que chacun mette à mort ceux de ses hommes qui se sont commis avec le Baal de Péor ». Dans le livre des Juges en Jug 2,17, il est suggéré que la prostitution avec d'autres dieux devrait tomber sous le coup de la condamnation de Nb 25,5;<sup>56</sup> mais il est précisé que l'opinion de « leurs Juges » n'est même pas prise en compte. Or comme annoncé en Jug 2,18, le livre des Juges est construit sur le thème des « Juges » (שפטים) suscités par YHWH, pour sauver (verbe ישע)<sup>57</sup> les israélites de leurs oppresseurs, mais le verset suivant (2,19), précise qu'une fois le « Juge » mort, les israélites recommençaient à servir d'autres dieux. Le livre des Juges se réfère donc d'une manière particulière à l'épisode concernant la prostitution avec le Baal de Péor de Nb 25,1-5 et plus particulièrement aux consignes données aux juges d'Israël par Moïse en Nb 25,5. La proximité de la mention des Qénites en Nb 24,21, permettait la prise en compte du contre-exemple des Qénites par rapport aux Israélites, avec un renvoi au cas de Caleb en Nb 13-15.

## Conclusion

Ainsi le livre des Juges situe les événements postérieurs à l'installation sur la terre des diverses tribus d'Israël, non dans la continuité des perspectives du livre de Josué, mais selon le livre des Nombres, dans la continuité des événements d'avant la conquête, en relation avec le rôle et les conseils de Moïse. Ce point concerne particulièrement les épisodes dans les steppes de Moab avec Nb 25,1-5 au sujet du Baal de Péor et également par opposition, le cas exemplaire de Caleb en Nb 13-15. La référence à Caleb est à rapprocher de la mention des Qé-

<sup>55</sup> Dans le livre des Juges, l'usage du vocabulaire de la racine שפט, est clairement dépendant de la relation à Nb 25,1-5. Sur l'origine de l'usage de cette racine, voir J.A. SOGGIN, *Judges. A Commentary*, Philadelphia, PA 1981, 3: « The 'major' judges were described especially by Dtr, for reasons which escape us at present, with derivatives of the root *špt*; but this might be connected with the fact that *šopeṭ* and similar titles were in use in the West Semitic world (Phoenicia) for the highest magistrates at this time ». Dans la Bible la thématique du livre des Juges est littérairement rattachée à Nb 25,1-5.

<sup>56</sup> Le passage de Nb 25,1-5, ne fait pas partie du « Register » de GROSS, *Richer*, 890. De même dans l'ouvrage de Y. AMIT, *The Book of Judges: The Art of Editing*, Leiden-Boston, MA-Köln 1999, 408.

<sup>57</sup> Ce point intègre les présentations des « Juges (שפטים) », présentés pour les « sauver » (ישע), selon les récits du livre des Juges. Dans le livre des Juges, l'usage de la racine ישע doit se comprendre dans la continuité de l'influence du livre de Josué.

nites dans les oracles de Balaam en Nb 24,21-22, juste avant Nb 25,1-5. Le livre des Juges généralise le cas de l'idolâtrie avec le Baal de Péor aux idolâtries commises avec les Baals des différentes nations au milieu desquelles vivent les tribus israélites installées sur la terre. En effet le livre des Juges ne se situe pas dans la ligne de la conception de l'histoire du livre de Josué, qui présente l'installation des tribus sur la terre en laissant supposer l'élimination des nations (voir l'usage fréquent du substantif et du verbe *חרם*). Dans le livre des Juges, Israël est au contraire présenté comme cohabitant avec différentes nations, que les tribus n'ont pas été capables d'expulser, à l'exception du cas exemplaire du héros Qénite, Caleb à Hébron. Le livre des Juges souligne la continuité des liens ethniques des Israélites avec les Qénites, selon une alliance familiale rattachée à Moïse. Et ce sont eux qui montrent l'exemple aux tribus Israélites. Dans le livre des Juges les membres de la famille et plus largement de l'ethnie de Caleb constituent les premiers exemples des « héros » des temps pré-monarchiques, en parallèle du modèle de l'historiographie grecque pré-institutionnelle.

Dans le livre des Juges, la promesse de la possession d'Hébron faites à Caleb, un Qénite selon le livre des Nombres, est rappelée en raison de son caractère héroïque, en opposition à la mise à l'épreuve de YHWH par les propres Israélites. En conséquence de quoi, en retour, ces derniers subiront l'épreuve de la présence des autres nations aux milieux d'eux, d'où particulièrement la tentation religieuse des autres dieux, particulièrement les Baals.<sup>58</sup> Sur ce point justement, dans l'introduction générale du livre des Juges, en Jug 2,17, il est mentionné que les Juges ne sont pas entendus, ce qui ne leur permet pas de mettre en œuvre l'équivalent de l'ordre de Moïse aux Juges d'Israël en Nb 25,5, dans le cas du Baal de Péor, dans les plaines de Moab, immédiatement après les récits liés aux oracles de Balaam. Le cas de Caleb est particulièrement mis en valeur, parce qu'il apparaît comme un contre-exemple du comportement des Israélites, non seulement pour le temps de la conquête, mais encore pour la période postérieure à l'installation sur la terre dont traite le livre des Juges. Les chapitres de Jug 4–5, au sujet de Héber le Qénite (installé du côté des tribus de Zabulon et Nephtali dans le Nord) et de sa femme Yaël qui tue Sisera, permet d'étendre l'enseignement du comportement exemplaire de

---

<sup>58</sup> Des divinités féminines sont également parfois mentionnées. Voir les Baals et les Ashéras en Jug 3,7. Mais le texte Biblique n'insiste pas trop sur cet aspect. Dans le Yahvisme officiel, il n'y a pas de divinité féminine associée à YHWH.

Caleb à l'Israël du Nord, et non pas seulement aux tribus du Sud. Les cas de Caleb, Otniel et Yaël permettent également d'introduire dans le livre des Juges le thème des « héros » en parallèle de l'historiographie grecque pré-institutionnelle, comme cela apparaît déjà avec le cas de Otniel fils de Qenaz frère cadet de Caleb en 3,9. Il constitue le premier Juge de la série. Le thème des « commandements (מצוות) », en Jug 2,17 et 3,4, correspond également au thème de la mise à l'épreuve des Israélites (qui eux n'ont pas expulsé les nations), dans la continuité de Nb 15, pour savoir s'ils vont garder les commandements de YHWH.

Les enseignements liés au comportement exemplaire de Caleb, d'où la promesse de la possession d'Hébron qui lui est faite, et en opposition la mise à l'épreuve des tribus Israélites se réfèrent particulièrement à Nb 13-15 et à l'épisode de la reconnaissance de Canaan. Pour sa part le thème des « Juges d'Israël », renvoie de manière caractéristique à l'épisode des plaines de Moab et à Nb 25,5. Un rapprochement textuel avec un passage sur les Qénites en Nb 24,21-22,<sup>59</sup> sur un ton très différent des condamnations des autres nations mentionnées en 24,17-20, Moab, Edom, Amaleq, facilite le lien avec l'histoire de Caleb.

Finalement le livre des Juges s'appuie particulièrement sur Nb 25,5, avec les ordres de Moïse aux Juges d'Israël, concernant les idolâtries commises avec le Baal de Péor. Dans le livre des Juges, il est dit que YHWH envoie régulièrement des « Juges » à Israël dans la détresse. Mais en Jug 2,17 il est précisé que les israélites n'écoutent pas les Juges et qu'ils se prostituent à d'autres dieux. Le livre des Juges constate donc le non-respect de l'enseignement de Moïse selon le livre des Nombres, avec l'exception notoire du cas de Caleb un Qénite. D'où l'importance rédactionnelle des privilèges qui sont donnés accordés à Caleb, avec extension à sa famille et plus largement à son clan. L'exemplarité des Qénites est étendue à l'Israël du Nord, alors que Caleb est primitivement, lié à Hébron. Suite au « temps des héros » du livre des Juges, le livre de Ruth avec en Ruth 1,1: « Au temps où gouvernaient les Juges, une famine survint dans le pays et un homme de Bethléem de Juda s'en alla avec sa femme et ses deux fils pour séjourner dans les Champs de Moab » assure une transition vers l'époque royale et davidique, depuis les « champs de Moab », où se trouvait Moïse et le peuple d'Israël en Nb 25. Ces perspectives impliquent une rédaction tardive

---

<sup>59</sup> On peut y rattacher Nb 24,23-24, avec la fin de l'oppression de Assur, cf. v. 22.

du livre des Juges en imitation de l'historiographie grecque,<sup>60</sup> le livre de Ruth assure une transition vers l'époque de l'institution royale. Le vocabulaire des Juges (racine שפט), apparaît encore dans la suite de l'histoire d'Israël, pour le prêtre Eli en 1 S 4,18 et pour le prophète Samuel en 1 S 7,15-17. Cette fonction de « Juge », sera transférée sur le roi, selon 1 S 8,20.

BERNARD GOSSE  
4 Rue Molière  
4 résidence Opéra  
92160 Antony  
France  
gosse.bernard.old@orange.fr

### Mots-clés

Juges – Qénites – Baa – Nombres 25 – Moïse

### Keywords

Judge – Kenites – Baal – Number 25 – Moshe

### Résumé

Le livre des Juges, qui ignore la thématique du הָרֶם du livre de Josué, transpose sur la relation d'Israël avec les nations qui demeurent sur la terre et qui n'ont pas pu être asservies, l'influence de leurs Baals et divinités, en parallèle du cas du comportement d'Israël avec le Baal de Péor en Nb 25,1-5. D'où l'usage de la racine שפט dans la rédaction du livre des Juges (שפטים) en référence aux « Juges » institués par Moïse de Nb 25,5. Mais contrairement aux ordres de Moïse les Israélites ne respectent pas leurs « Juges ». En contre-exemple et en parallèle de l'époque grecque historique pré-institutionnelle des « héros », Caleb un Qé-

---

<sup>60</sup> Une réaction à la perspective de l'historiographie grecque, apparaît avec l'ajout de Jug 6,7-10, par rapport à 4QJudg<sup>a</sup>; pour donner ultérieurement un caractère plus prophétique au livre des Juges, comme les interventions prophétiques dans les livres de Samuel (un prophète) en rapport à l'émergence de la royauté. Voir R. REZETKO, « The Qumran Scrolls of the Book of Judges: Literary Formation, Textual Criticism and Historical Linguistics », dans *JHS* 13(2013), article 2; DOI: 10.5508/jhs.2013.v13.a2, 33: « The argument above was that scholars have been correct to conclude that MT 6:7-10 is a very late addition to the story of Gideon. Given this conclusion it is remarkable that the passage is written in EBH, with exception of the “late” » (lire EBH: Early Biblical Hebrew). Le livre de Ruth prépare également la transition vers la naissance de la monarchie.

nite (Nb 24,21-22), fournissait l'exemple d'une image de héros (Nb 13-15), qui plus est un étranger. En continuité, le premier «Juge» en 3,9 est le fils de Kenaz frère cadet de Caleb et nous notons une extension au royaume du Nord de ce contre-exemple des Qénites, qui s'opère par Yaël la femme de Héber le Qénite (Jug 4,18-22).

### Summary

The Book of Judges does not mention the thematic of the *הָרָם* of the Book of Joshua. We have a transposition on the relation of Israel with the Nations that remain on the earth and had not been enslaved, with the influence of their Baal's and divinities, in parallel of the case of the Baal of Péor in Num 25,1-5. From this point comes the use of the root *שפט* in the redaction of the Book of Judges (*שפטים*) by reference to the «Judges» of Num 25,5. But the Israelites do not have regard for the Word of Moses and do not respect their Judges. In another way and as a parallel to the Greek period of the History before the politic-institutions, we have the intervention of the Hero's. Caleb a Kenite (Num 24,21-22), he is an example of the Hero (Num 13-15), and more he is a stranger. In continuity of this model, the first «Judge» in 3,9, is the son of Kenaz the junior brother of Caleb. We have an extension to the North Kingdom of this opposite example of the Kenites, with Yael the wife of Heber the Kenite (Jug 4,18-22).